

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 MAI 2018

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 29
Pouvoirs : 4
Votants : 33

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 14/05/2018

Le 22 Mai 2018, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Christine CIOLFI, Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Raymond MOUSSY, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Absents excusés : Isabelle ACHARD, Noël CHEYNET, Brigitte COULON, Pascal CUNY (Pouvoir Martial THEVENET), Françoise DUVILLARD (Pouvoir Frédéric VALLOS), Yann GALLAY (Pouvoir Dominique DESFORGES), Chantal NOEL (Pouvoir Yves DUMOULIN), Michel RAYMOND.

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), André COLLON (Saint Jean de Thurigneux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve).

Secrétaire de séance : Martial THEVENET.

OBJET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'étude diagnostique sur l'ensemble du système d'assainissement collectif sur les communes de Frans et Beauregard.

M. Bernard REY, Vice-Président en charge de l'Assainissement, informe le Conseil que la Communauté d'Agglomération de Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS) a la maîtrise d'ouvrage des réseaux d'assainissement et de la station d'épuration sur la commune de Jassans-Riottier.

La Communauté de Communes Dombes Saône Vallée (CCDSV) déverse une partie de ses eaux usées vers le réseau d'assainissement de la CAVBS. Les eaux usées issues des communes de Frans et Beauregard transitent donc par le réseau d'assainissement de la CAVBS et sont traitées par la station d'épuration de Jassans-Riottier.

L'une des exigences réglementaires issues des Directives Européennes et de l'arrêté du 21 Juillet 2015 est de réviser les Schémas Directeurs d'Assainissement des réseaux de collecte dans un délai de 10 ans.

Par ailleurs, l'échéance de l'arrêté d'autorisation du système d'assainissement de Jassans-Riottier arrive à expiration le 31 décembre 2020.

C'est pourquoi, la CAVBS et la CCDSV doivent lancer une étude diagnostique sur l'ensemble du système d'assainissement collectif sur les communes de Frans, de Beauregard et de Jassans-Riottier.

Cette prestation sera réalisée par un bureau d'études retenu suite à une procédure conforme au décret de mars 2016 sur les marchés publics.

Il est donc proposé, dans le cadre de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985, dite loi MOP, de signer une convention de mandat entre la CCDSV et de la CAVBS par laquelle la CCDSV confiera cette mission à la CAVBS. La convention précisera les modalités d'organisation de l'étude ainsi que les modalités de participation financière.

Le montant de la prestation confiée est évalué à 60 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le principe de réalisation de cette étude diagnostique sur l'ensemble du système d'assainissement collectif sur les communes de Frans et de Beauregard pour le compte de la CCDSV ;
- **D'AUTORISER** le président à signer la convention de mandat correspondante et tout document nécessaire ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget correspondant en dépenses et recettes 2315 op 6909.

A Trévoux, le 22/05/2018

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20180522-2018C55-AS
Affichage le :

25 MAI 2018

25 MAI 2018

Le Président,
Bernard GRISON

